

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1105 DU 2 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**LE MINISTÈRE
DE L' OUTRE MER
UN ORGANISME PUBLIC
DONT L' UTILITÉ
EST DOUTEUSE**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 14

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 23

Nombre de pages :25

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

ÉDITORIAL de Jean Paul Eluther

À QUOI SERT UN MINISTRE DE L'OUTRE MER ?

C'est au moment du vote de la loi de finances que l'on se rend compte de l'inutilité du ministre de l'outre mer qui coûte de l'argent à tous les contribuables sans être d'une utilité évidente . Budget riquiqui : 2,013 milliards en 2015 pour un total de dépenses publiques de 14 204 milliards soit 10 % du total . Avec ce si peu d'argent, la ministre fait de la surenchère médiatique en parlant beaucoup en utilisant un discours technocratique compris que de ses amis socialistes . Une conférence de presse suivie d'un communiqué qui reprend les mêmes termes . Un dossier de presse détaillant la soit disant feuille de route de la ministre . Quant au contenu de toutes ces déclarations une reprise de ce que les dirigeants français affirment sans avoir honte depuis de nombreuses années sans aucun résultat, notre pays s'appauvrissant collectivement régulièrement .Ce ministre avec ses 2 milliards dont 360 000 pour la Guadeloupe veut favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, construire des logements sociaux pour parquer nos pauvres , encourager la création et le maintien de l'emploi , un budget pour le développement et mettre l'investissement public au service de la croissance et de l'emploi . Des paroles toujours des paroles pour tenter de masquer un échec du modèle développement imposé aux derniers colonisés de la France . Des petits mensonges sur le montant effectif de son budget pour nous démontrer que malgré la rigueur il augmente et s'il augmente c'est l'illustration d'une bonne politique . Celles et Ceux qui continuent à prendre au sérieux ce ministère ont bien du courage .Pour nous, la cause est entendue : les dernières colonies n'ont pas besoin de ministère mais d'un partenariat entre l'état français et nos collectivités publiques surtout financier pour élaborer et conduire la politique budgétaire.

POLITIQUE

LA GUADELOUPE DANS L' ÉTAU

Voilà les raisons pour lesquelles la Guadeloupe est en mauvaise posture

Dix chiffres pour comprendre le budget 2015

Le gouvernement a présenté ce mercredi son projet de loi de finances pour l'année 2015. Au menu, volonté de redressement des comptes publics, baisse d'impôts et optimisme conjoncturel mesuré... Pour en juger, voici ce qu'il faut retenir :

1% de croissance

Le gouvernement table officiellement sur 1% de croissance l'an prochain. Et c'est sur ce chiffre que s'appuient tous les autres. En 2014, la croissance devrait finalement s'établir à 0,4% contre 0,9% selon la prévision initiale du gouvernement. En 2016 et 2017, le gouvernement parie sur 1,7 puis 1,9%. La croissance ne se co

0,9% d'inflation

Comme la croissance, la faiblesse de l'inflation est mise en avant par le gouvernement pour expliquer son échec à réduire le déficit budgétaire de la France, en raison de son impact négatif sur les recettes fiscales. Pour 2015, le gouvernement écarte le scénario de la déflation et parie sur une légère reprise, à 0,9% (hors tabac) contre 0,5% en 2014. Il s'agit là encore d'un pari. A l'horizon 2019 le gouvernement prédit que flirtera à nouveau avec les 2%.

7,7 milliards d'économies pour l'Etat

Sur les 21 milliards d'économies promises par Michel Sapin en 2015, 7,7 milliards devraient résulter des seuls efforts de l'Etat. Dans le détail, le dossier de presse relatif au budget 2015 prévoit

1,9 milliard de coupes pour les agences de l'Etat et ses opérateurs.
1,4 milliard résultant de la baisse de la masse salariale dans les

ministères. Le gouvernement table notamment sur 1200 suppressions nettes de postes

2,4 milliards économisés sur les dépenses d'intervention, avec notamment des baisses de subventions pour les associations, les **aides agricoles, qui vont être prises en charge par Bruxelles**, ou certaines aides aux entreprises.

Et 2,1 milliards sur ses dépenses de fonctionnement et ses investissements. En additionnant le tout, on parvient à un total de 7,8 milliards, soit 100 millions de plus que le chiffre mis en avant par Michel Sapin.

373 milliards de budget

Mais ces économies, qui s'ajoutent à celles contenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, n'empêcheront pas la dépense publique totale de progresser encore en 2015 (+1,1% en valeur par rapport à 2014). En revanche, les dépenses totales de l'Etat (qui comprennent la charge de la dette et les pensions) affichent un léger repli de 2,52%, passant de 379,1 milliards en 2014 à **372,95 en 2015**.

3,2 milliards de baisse d'impôts

Grâce à la suppression d'une des tranches de l'impôt sur le revenu, trois millions de ménages devraient devenir non imposables en 2015. c'est du moins ce que clame Christian Eckert : "Couplée à la réduction d'impôt de cette année, cette réforme bénéficiera à 9M de foyers fiscaux".

Budget 2015: pourquoi le compte n'y est pas

Economies, croissance, inflation... Le projet de budget 2015 présenté ce mercredi par le gouvernement s'appuie largement sur des hypothèses macroéconomiques incertaines. Les hypothèses retenues par le gouvernement pour se projeter vers l'année prochaine passeront-elles l'hiver? Rien n'est moins sûr.

Où sont les 21 milliards d'économies annoncés?

Pour Eric Heyer le directeur adjoint au département d'analyse et de prévision de l'Ofce, "ce budget est bourré d'incohérences, à commencer par les fameux 21 milliards d'économies" annoncés à

grand renfort de graphes clinquants et exemples à l'appui. Sauf que "d'un point de vue comptable, ils n'y sont pas", s'insurge-t-il. Quand le gouvernement parle "d'économies", il parle en fait d'une moindre augmentation de la dépense publique par rapport à sa croissance "naturelle". "Si rien n'avait été fait, explique le gouvernement, la progression spontanée de la dépense serait d'environ 1,7% en volume". Pour parvenir à 21 milliards, le gouvernement budgete ainsi une croissance de la dépense publique de 0,2% en 2015. Il affirme ainsi dégager 1,5% d'économies sur la dépense, soit peu ou prou 21 milliards. Mais le raisonnement ne tient pas, car depuis 2012, la croissance naturelle de la dépense publique est plus proche de 1,2 que de 1,7%. "Or avec 1% d'économies au lieu de 1,5%, on n'est plus à 21 milliards mais plutôt autour de dix", estime Eric Heyer. Pour l'économiste, si le gouvernement espère faire passer la pilule aux Français, il est peu probable qu'il y parvienne avec la Commission européenne. Et si Bruxelles devait se fâcher, le plan B est déjà tout trouvé: "la différence correspond à peu près à une augmentation de deux points de TVA". Une option qui serait déjà "dans les tuyaux" à Bercy.

Prévoir la croissance: une blague pour économistes

Autre écueil de ce budget 2015, la croissance qui est l'alpha et l'omega de toute politique économique. Elle en est la finalité (contribuer à faire croître la richesse) mais elle est surtout le point de départ. Car au moment de concevoir le budget de l'Etat, le gouvernement commence invariablement par poser son hypothèse de croissance. Si l'on se réfère au budget 2015, le gouvernement table sur 1% l'an prochain. Problème, sans être "fou", ce chiffre est tout de même plus de deux fois supérieur à la croissance attendue en 2014 (0,4%). Et il est surtout vivement contesté par Le Haut Conseil des finances publiques. Dans une note transmise à Bercy le 26 septembre, cet organisme indépendant rattaché à la Cour des comptes "considère que la prévision de croissance du Gouvernement de 1% paraît optimiste. Elle suppose un redémarrage rapide et durable de l'activité que n'annoncent pas les derniers indicateurs conjoncturels. En outre, le scénario du Gouvernement présente, selon le Haut Conseil, plusieurs fragilités touchant au dynamisme de l'environnement international et de la demande intérieure." En clair, le chiffre annoncé par Michel Sapin est jugé fantaisiste. L'institut économique Coe-Rexecode, table de

son côté sur 0,8 point de croissance en 2015. Le FMI et la Commission européenne ne tarderont pas à effectuer leurs propres projections. En 2014, la prévision de croissance du gouvernement a déjà été révisée à trois reprises. A chaque fois c'était à la baisse. Autant donc s'y préparer à nouveau.

Qu'est devenu "le spectre" de la déflation?

Tout l'été, il n'aura été question que de "déflation". En cause une augmentation des prix faiblarde en Europe (0,7% en zone euro pour 2014 selon la BCE) et franchement en panne en France où l'Insee attend désormais 0,5%. De Manuel Valls à François Hollande, en passant par Michel Sapin ou François Rebsamen, le gouvernement n'a eu de cesse de se réfugier derrière sa faiblesse -conjuguée à celle de la croissance- pour expliquer aux Français comme à Bruxelles, l'important dérapage des finances publiques cette année. Pour simplifier, l'argument est le suivant: moins d'inflation, c'est moins de TVA et donc des recettes en baisse pour le budget de l'Etat. Et le gouvernement sait de quoi il parle, lui qui tablait l'an passé sur une croissance des prix de 1,3% et qui à l'heure des comptes, en récoltera presque trois fois moins. Pour 2015, il pronostique 0,9%, soit près du double de l'inflation constatée en 2014. Cette hausse est légèrement plus optimiste que les dernières projections de la BCE qui table sur une inflation à 1,1% en 2015 dans la zone euro. "Mais si la baisse de l'euro face au dollar se maintenait durablement, l'hypothèse semble réaliste", au yeux d'Eric Heyer. Mieux vaudrait qu'elle le soit. En variant à la baisse, le montant des économies, l'inflation supposée, ou la croissance attendue, auraient toutes un lourd impact non seulement sur les finances publiques mais aussi sur l'emploi.

L'INSEE FRAGILISE LES PRÉVISIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

L'économie française demeurera en quasi-stagnation jusqu'à la fin de l'année et démarrera 2015 sans élan, selon les dernières projections de l'Insee publiées jeudi, qui hypothèquent la prévision d'une croissance de 1% l'an prochain retenue par le gouvernement pour bâtir le projet de loi de finances. Le produit intérieur brut de la France progresserait de 0,1% au troisième puis au quatrième trimestres après avoir stagné au premier semestre, la croissance ressortant en moyenne à 0,4% sur l'ensemble de l'année, comme

en 2012 et en 2013. À fin 2014, qui constitue l'horizon de prévision de l'Insee, l'acquis de croissance pour 2015 s'élèverait à 0,1% a précisé Vladimir Passeron, son chef du département de la conjoncture. L'Insee, qui anticipait encore en juin une progression du PIB de 0,3% aux troisième et quatrième trimestres et de 0,7% en moyenne sur l'année, met en avant la rechute du climat des affaires dans l'ensemble des secteurs d'activité dans le courant de l'été pour expliquer l'abaissement de ses prévisions. La quasi-stagnation de l'activité jusqu'à la fin de l'année, conforme au profil de croissance constaté depuis le printemps 2011, ne permettrait pas d'enrayer la progression du chômage, dont le taux augmenterait à 10,3% à la fin de l'année (après 10,2% au deuxième trimestre) et à 9,9% en métropole (9,7%).

La consommation des ménages croîtrait peu d'ici la fin de l'année, selon l'Insee, qui s'attend à une progression de 0,2% de leurs dépenses aux troisième et quatrième trimestres, en "lien avec un pouvoir d'achat du revenu qui accélérerait modérément" (+0,8% sur l'ensemble de l'année après avoir stagné en 2013). Au total, la consommation des ménages ne progresserait que de 0,1% sur l'ensemble de l'année.

La hausse des prix à la consommation proche de zéro en septembre reviendrait à 0,4% en glissement annuel à l'horizon de décembre, dans l'hypothèse d'un prix du baril de pétrole stable à 97 dollars et d'un taux de change de l'euro à 1,28 dollar. En revanche l'inflation sous-jacente, à peine positive cet été, diminuerait encore et serait quasi-nulle à la fin de l'année. Le taux d'épargne des ménages s'établirait encore à 15% à la fin de l'année contre 14,7% fin 2013.

Leur investissement en logement continuerait de reculer, bien qu'à un rythme atténué, au second semestre et chuterait de 7,4% sur l'ensemble de l'année pour tomber à son plus bas niveau depuis 1998.

Les dépenses d'investissement des entreprises se replieraient de nouveau, pénalisées par l'atonie persistante de la demande. Elles reculeraient de 0,3% au troisième trimestre et de 0,2% au quatrième, leur repli atteignant 0,6% sur l'ensemble de l'année. Le taux de marge des entreprises ne progresserait pas en 2014, s'établissant à 29,4% après 29,8% en 2013 et 30,5% en 2012, malgré l'effet favorable du CICE, souligne par ailleurs l'Insee.

La croissance des exportations serait un peu plus soutenue qu'au premier semestre, grâce notamment aux effets de la dépréciation de l'euro. Mais la demande étrangère restera peu dynamique, prévoit l'institut de conjoncture, qui s'attend à une croissance du PIB de la zone euro de 0,2% aux troisième et quatrième trimestres tirée par l'Allemagne et l'Espagne. Au total, la contribution du commerce extérieur à la croissance sera nulle au second semestre comme sur l'ensemble de l'année

La consommation publique progresserait quant à elle de 0,3% par trimestre d'ici fin 2014, sa croissance se maintenant en moyenne sur l'année sur le même rythme (+1,8%) que les années précédentes (+1,7% en 2012 et +1,9% en 2013).

L'Insee souligne que ce scénario est entouré d'aléas qui portent notamment sur la demande des entreprises en France comme dans la zone euro. "Si la dégradation estivale du climat des affaires s'accroît à l'automne, leur attentisme pourrait peser plus encore sur la demande intérieure", écrit l'Insee en évoquant les incertitudes liées aux différentes crises géopolitiques, notamment en Ukraine. "En revanche, si la dépréciation récente de l'euro se poursuit, les entreprises européennes pourraient revoir en hausse leurs anticipations de demande", poursuit l'institut, dont le chef du département de conjoncture a rappelé qu'une dépréciation de 10% de l'euro se traduit par 0,5 point de croissance en plus à l'horizon d'un an. "L'attitude résolue des autorités monétaires à éviter tout risque de déflation pourrait aussi inciter les entreprises à augmenter un peu plus leur niveau de dépenses", estime aussi l'Insee.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

EXAMEN AU PARLEMENT DU PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'Assemblée a commencé le 1er octobre l'examen en séance du projet de loi sur la transition énergétique dans une ambiance pour le moins électrique. Un tweet de la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal, regrettant que Catherine Vautrin (UMP), vice-présidente de l'Assemblée qui animait les débats, ne lui passe pas la parole pour

répondre à un orateur UMP, Julien Aubert, a entraîné dans la soirée une longue suspension de séance, et à la reprise des travaux, une mise au point du président de l'Assemblée, Claude Bartolone (PS). Celui-ci a rappelé que la présidence de séance "ne doit être mise en cause en aucune circonstance, ni par les députés, ni par les membres du gouvernement, et cela quels que soient les moyens, traditionnels ou électroniques". Sur le fond Ségolène Royal avait affirmé, à l'ouverture des débats, que le gouvernement avait "fait le choix de ne pas opposer les énergies les unes aux autres", et avait vanté "un texte d'équilibre". Les travaux parlementaires sont suivis attentivement par la société civile, comme l'a illustré un rassemblement aux abords du Palais Bourbon mercredi matin de militants de France Nature Environnement enchaînés à des boulets marqués des sceaux de Total, EDF et Areva, afin d'appeler les députés à se libérer des "intérêts privés". Pour rappel, le projet de loi fixe une série d'objectifs : en 2050, la consommation d'énergie doit être diminuée de moitié par rapport à 2012, surtout grâce à un habitat plus économe. L'allégement fiscal pour des travaux de rénovation énergétique est porté à 30%, soit un coût de 930 millions d'euros pour l'Etat au cours des deux prochaines années, selon le projet de budget 2015 présenté le 1er octobre. Cette ambition de réduction de la consommation, associée à une baisse de 30% des énergies fossiles consommées en 2030, doit aussi permettre au pays de remplir les engagements contre les effets du changement climatique : diminuer les gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et les diviser par 4 en 2050. Développement aidé des énergies renouvelables, valorisation des déchets, "chèque-énergie" pour les ménages modestes, soutien à l'essor de la voiture électrique... : le projet de loi contient par ailleurs quantité de mesures multi-sectorielles, enrichies en commission. Promesse de François Hollande, la part du nucléaire devra passer de 75% à 50% à horizon 2025 dans la production d'électricité. Cependant, le projet de loi ne comprend pas la fermeture de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) à laquelle s'était engagé le candidat Hollande. Ségolène Royal a dit le 1er octobre qu'elle n'excluait pas de fermer d'autres réacteurs à la place de ceux de Fessenheim, pour parer au coût économique et social qu'engendrerait une fermeture de la doyenne des centrales françaises. Ce coût a été évalué rien que pour l'Etat à 5 milliards d'euros dans un récent rapport des députés Hervé Mariton (UMP) et Marc Goua (PS), un calcul qui témoigne de l'influence des lobbies du nucléaire d'après les écologistes et que la ministre a qualifié de "farfelu". "C'est votre loi qui est

complètement farfelue !", s'est écrié en séance l'UDI Bertrand Pancher : en raison selon lui de l'insuffisance des économies d'énergie et des énergies renouvelables, "personne de sensé ne peut croire que nous atteindrons 50% de part du nucléaire". Cet objectif chiffré, comme ceux de réduction de la consommation d'énergie, est un "seuil idéologique" aux yeux de l'UMP, dont un des orateurs, Pascal Sordi, a fait un éloge du nucléaire, "énergie propre avec un impact nul en termes d'effets de serre". De son côté, la gauche soutient le texte, des radicaux de gauche et communistes plutôt favorables à un texte "ambitieux", aux écologistes qui ont pesé sur son contenu depuis ses prémisses et qui veulent tenter d'aller "encore plus loin" en séance. La lecture article par article de ce projet phare du quinquennat ne débutera que lundi 6 octobre. Les quelque 2.500 amendements déposés pourraient amener les députés à siéger jusqu'au week-end suivant. Matignon table sur l'adoption définitive au printemps prochain de ce texte examiné en procédure accélérée (une lecture par chambre), alors que Paris doit accueillir la conférence mondiale sur le climat fin 2015.

SANTÉ

UN NOUVEL HÔPITAL POUR LES MALADES DU CANCER À TOULOUSE

C'est une première mondiale. Toulouse a été choisie par General Electric Healthcare pour l'installation d'une machine d'imagerie médicale, dite TEP, de nouvelle génération. Une dizaine d'ingénieurs et de techniciens américains ont fait le déplacement pour assister au premier examen sur un patient de l'Oncopole. À l'endroit même où, le 21 septembre 2001, l'usine AZF explosait en entraînant la mort de 31 personnes. L'enjeu est de taille pour cet hôpital flambant neuf, premier à être doté d'une telle technologie vendue 1,8 million d'euros par General Electric. L'industriel vient à peine d'officialiser son « bébé », dénommé Discovery IQ, lors du Congrès américain de médecine nucléaire en juin dernier. Après un mois de tests de performance en collaboration avec les équipes de l'Oncopole, les résultats de cet « appareil photo » qui détecte les cellules cancéreuses sont très concluants : « On obtient un plus grand champ visuel, donc l'examen peut aller plus vite, explique le professeur Frédéric Courbon, chef du département d'imagerie médicale. L'examen du patient durera six minutes contre trente

minutes en général. Le malade est ainsi moins longtemps exposé aux médicaments radioactifs. C'est important pour les jeunes patients et intéressant économiquement. » Raison du succès, une équipe autrichienne viendra se former à Toulouse tandis que le professeur Frédéric Courbon présentera les premières images cliniques à l'occasion du Congrès européen de médecine nucléaire. La discipline est recensée parmi les 34 plans de la nouvelle France industrielle, alors que, selon une étude du Centre international de recherche sur le cancer publiée en 2013, l'augmentation des cas de cancer d'ici à 2030 est estimée à 75%. Il y a donc une carte à jouer pour l'Oncopole, qui entend bien devenir un centre d'excellence dans la lutte contre la maladie. Outre l'application diagnostic avec l'imagerie, la médecine nucléaire a également une application thérapeutique. Tel un archer plantant sa flèche au cœur de la cible, la médecine nucléaire injecte un produit radiopharmaceutique contenant des médicaments radioactifs pour éliminer la cellule cancéreuse sans toucher aux tissus sains. « Nous comptons un secteur hospitalier innovant de douze lits dédié à ce type de traitement », précise Frédéric Courbon. Une radiopharmacie dotée d'enceintes blindées de plusieurs tonnes « fabrique » ces médicaments qui sont ensuite transportés par l'intermédiaire d'un convoyeur mécanique vers les chambres en toute sécurité. Ces dernières sont doublées en plomb. À titre d'exemple, les toilettes disposent d'un système d'évacuation à aspirateur, comme dans les avions, afin de ne pas rejeter de déchets radioactifs. « Ce campus marquera son époque ! » Faisant face à la chaîne des Pyrénées, l'hôpital vient tout juste d'ouvrir ses portes pour accueillir les premiers patients cet été. « Il est le fruit d'un mariage inédit entre le public et le privé, le CHU et l'Institut Claudius Regaud », souligne le professeur Michel Attal, directeur général de l'Oncopole. Une nouvelle dynamique sur le site, après le désengagement de Sanofi. « Ce campus marquera son époque ! », s'enthousiasme l'élu Daniel Rougé qui représente Toulouse métropole au sein de l'association Oncopole. Il ajoute : « Je rends hommage à son concepteur Philippe Douste-Blazy, ancien ministre de la Santé et ex-maire de Toulouse. Plus de 900 millions d'euros ont été investis depuis 2005 dans ce campus de 220 hectares qui compte déjà 3.000 salariés. » Des réserves foncières sont encore disponibles pour répondre aux sollicitations d'industriels et de start-up. Toulouse métropole vient aussi d'annoncer officiellement sa candidature pour un quatrième centre de protonthérapie en France, dans le cadre du plan cancer du gouvernement. Ce centre représente un investissement de 50

millions d'euros en faveur d'une radiothérapie de précision dont la recherche permettrait aussi des applications dans les matériaux pour et l'espace. « C'est une candidature intéressante pour nos projets de recherche en médecine nucléaire, relève aussi Frédéric Courbon, chef du département d'imagerie médicale. Notamment pour le développement de nouvelles sondes thérapeutiques plus efficaces dans leur mission de vecteur à destination des cellules cancéreuses. Mais aussi pour tester de manière concomitante de nouvelles associations, par exemple en combinant la chimiothérapie avec l'injection de produits radioactifs. L'intérêt étant d'optimiser l'efficacité face aux résistances éventuelles du patient aux traitements. » L'ambition est de devenir un grand centre d'essais cliniques dans le cancer. Un souhait également partagé par Jean-Jacques Fournié, le directeur du Centre de recherche en cancérologie de Toulouse (CRCT), dont le bâtiment jouxte l'hôpital : « Mon rêve serait que notre centre de recherche découvre des molécules capables de bloquer les mécanismes de résistance des cancers, qu'elles soient développées industriellement chez nos voisins du campus de l'Oncopole, dans les laboratoires Sanofi ou Pierre Fabre par exemple, et que les essais cliniques soient réalisés directement dans l'établissement de soins. » Une passerelle a d'ailleurs été construite pour faire le lien. Quelque 250 chercheurs du CRCT travaillent déjà au sein d'équipes mixtes entre l'Inserm, le CNRS et l'université Paul Sabatier. À terme, ce centre de recherche comprendra environ 350 personnes et envisage déjà l'installation d'un service de séquençage du génome des cellules cancéreuses. En face du CRCT, les bâtiments futuristes des Laboratoires Pierre Fabre attirent l'attention. « En général, les grandes industries pharmaceutiques ont leurs propres services de recherche, explique Jean-Jacques Fournié. Mais dans les locaux de Pierre Fabre réside une unité mixte de recherche associant les chercheurs du CNRS et leurs équipes. Pierre Fabre a déjà mis en place plusieurs partenariats avec nos équipes, ils ont même été pionniers dans ce domaine ! »

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON VIOLENCE

La Journée internationale de la non-violence est célébrée le 2 octobre, jour anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, chef du mouvement pour l'indépendance de l'Inde et pionnier de la philosophie et de la stratégie de la non-violence. En vertu de la résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2007 [A/RES/61/271], la Journée internationale est l'occasion de « diffuser le message de la non-violence notamment par des actions d'éducation et de sensibilisation ». La résolution réaffirme « la pertinence universelle du principe de non-violence » et souhaite « favoriser une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence ». En proposant la résolution à l'Assemblée générale, au nom de ses 140 coauteurs, le Ministre des Affaires étrangères de l'Inde, M. Anand Sharma, a déclaré que le grand nombre et la diversité des coauteurs du projet de résolution témoignent du respect universel que Mahatma Gandhi inspire et de la pertinence immuable de sa philosophie humaine. Citant les propos de Gandhi, il a dit : « La non-violence est la plus grande force que l'humanité ait à sa portée. Elle est plus puissante que l'arme la plus destructive inventée par l'ingéniosité de l'homme ». À l'occasion de la Journée internationale de la non-violence, le Secrétaire général des Nations Unies a rendu hommage à la philosophie du Mahatma Gandhi, qui a montré que les manifestations pacifiques pouvaient donner de bien meilleurs résultats que les offensives militaires. « Les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, année de la disparition de Gandhi, s'inspirent largement de ses convictions », a rappelé M. Ban dans son message pour la journée. Alors que le monde connaît une escalade de la violence sectaire et la destruction injustifiée de sites et d'éléments du patrimoine culturels, le chef de l'ONU a affirmé que le moment semble particulièrement bien indiqué pour relayer l'appel de Gandhi en faveur de la paix et de la réconciliation et se souvenir de sa mise en garde : « Œil pour œil, et le monde finira aveugle ». « Nous devons encourager une culture de paix, fondée

sur le dialogue et la compréhension mutuelle, afin de cohabiter en harmonie, dans le respect et la célébration de la grande diversité de l'humanité », a déclaré le chef de l'ONU. Pour renforcer la dignité humaine, promouvoir une culture de non-violence et construire une paix durable, il n'y a, selon le Secrétaire général, pas de meilleur outil que l'éducation. Grâce à elle, il est possible d'imaginer de nouvelles manières de vivre ensemble et de respecter la planète. L'éducation peut également encourager le développement de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité mondiales, tellement indispensables dans le monde d'aujourd'hui. « En ce jour, j'engage tous les citoyens du monde à lutter contre les forces de l'intolérance, à faire progresser la citoyenneté mondiale et à donner naissance à une solidarité humaine inspirée de la philosophie de la non-violence prônée par le Mahatma Gandhi », a dit M. Ban.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

HAÏTI : LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA B .R.H

Selon **CHARLES CASTEL** président de la BRH, qui participait à un séminaire sur l'inclusion financière , l'économie haïtienne est de plus en plus vulnérable aux chocs externes en raison de la dépendance accrue du pays envers les flux internationaux : transferts privés, aide internationale, importation de biens et de services. Cette situation n'est pas soutenable à terme car elle risque de pérenniser une situation où la population croît plus vite que la production et induire une augmentation du niveau de pauvreté. Au cours des dernières décennies, elle a favorisé la disparition de certains secteurs de production, des « petits métiers », tels les tailleurs, cordonniers, etc. Elle a aussi réduit le pouvoir d'achat des ménages à travers la dépréciation de la gourde liée à la progression chronique du déficit commercial et à l'inflation importée. En parallèle, l'évolution de la population active et celle de la production nationale sont limitées par un ensemble de freins structurels tels que : le caractère informel d'une forte pondération de l'activité économique; la faiblesse des revenus; l'accès limité au crédit et au capital; la faiblesse de la productivité; le problème foncier; les coûts élevés de l'énergie; la contrebande.

ARGENTINE : DÉMISSION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE

Le gouverneur de la banque centrale argentine Juan Carlos Fabrega a démissionné mercredi après s'être longtemps battu avec le gouvernement concernant l'objectif de la politique monétaire: maîtriser l'inflation ou bien soutenir à la croissance. Un porte-parole de la présidente Cristina Fernandez a annoncé que Fabrega serait remplacé par Alejandro Vanoli, responsable de l'autorité des marchés financiers du pays. Des rumeurs de départ imminent du gouverneur avaient déjà entraîné la Bourse et les obligations argentines à la baisse. Selon des analystes, cette confirmation devrait être mal accueillie sur les marchés alors que le pays est confronté à une devise fragile et l'un des plus forts taux d'inflation au monde, quelques semaines après un défaut de paiement sur sa dette. "Pas bon signe", dit l'analyste de Goldman Sachs Alberto Ramos. "Fabrega était perçu comme jouant un rôle de modérateur et comme quelqu'un qui comprenait vraiment le fonctionnement des marchés financiers."

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en forte baisse, le Nikkei lâchant 2,61% à un plus bas d'un mois, plombée par la faiblesse de l'activité manufacturière mondiale et la détection d'un cas de fièvre Ebola aux Etats-Unis. L'indice Nikkei a abandonné 420,26 points à 15.661,99 et le Topix, plus large, a reculé de 2,89%, soit 38,06 points, à 1.280,15. Dans ce contexte d'aversion au risque, le yen est reparti à la hausse, le dollar retombant sous les 110 yens, un seuil franchi cette semaine pour la première fois depuis 2008. Dans le sillage de Wall Street et des principales Bourses européennes, Tokyo a été affectée par les chiffres de l'activité manufacturière publiés hier et faisant état d'une contraction en Allemagne en septembre, d'une croissance quasi-nulle en Chine et d'une décélération plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. Un premier cas d'Ebola a été détecté aux Etats-Unis, et le malade, de retour du

Liberia, est soigné au Texas. L'épidémie de fièvre hémorragique Ebola qui s'est déclarée en Afrique de l'Ouest a fait au moins 3.338 morts sur 7.178 cas diagnostiqués, selon l'Organisation mondiale de la Santé.

ÉTATS UNIS

Wall Street s'est stabilisée jeudi après sa forte baisse de la veille, effaçant ses pertes du matin sous l'impulsion du Russell 2000, l'indice des valeurs moyennes, qui a rebondi pour sortir de la zone de correction où il était entré mercredi. L'indice Dow Jones des 30 grandes valeurs, en baisse de 1,40% mercredi, a fini sur un recul négligeable de 0,01 point (-0,02%) à 16.801,05 points, 25 points au-dessus de son plus bas du matin. Le S&P-500 a grignoté 0,01 point à 1.947,17 point, une avance nulle en pourcentage mais suffisante pour mettre fin à trois séances de baisse et faire oublier son passage matinal sous sa moyenne mobile à 50 jours, ce qui ne s'était plus produit depuis novembre 2012. Le Nasdaq Composite, à forte pondération technologique, a regagné 8,11 points ou 0,18% à 16.801,05. Le Russell 2000 a repris 1,01% à 1.096,38, revenant ainsi à moins de 10% de son pic de l'année alors que cet écart dangereux l'avait fait techniquement entrer en zone de correction la veille.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en forte baisse jeudi et l'euro a repris du terrain, dans des marchés déçus par le discours du président de la BCE, Mario Draghi, qui a donné peu de détails sur le programme de rachats d'actifs de la banque et n'a pas évoqué un plan imminent de rachats d'obligations souveraines. La Banque centrale européenne, qui a laissé comme prévu ses taux directeurs inchangés un mois après les avoir ramenés à des plus bas historiques, a juste annoncé qu'elle commencerait à acheter des obligations sécurisées mi-octobre et des titres adossés à des actifs (ABS) au quatrième trimestre. "Draghi a confirmé que des rachats auront bien lieu, au moins pendant les deux prochaines années, mais il a déçu les investisseurs en ne donnant pas le montant de ces rachats. Globalement, la réunion de la BCE aujourd'hui confirme que le conseil des gouverneurs est aujourd'hui en position d'attente", estime Azad Zangana, économiste Europe chez

Schroders. À Paris, l'indice CAC 40 a perdu 2,81% à 4.242,67 points. Le Footsie britannique a cédé 1,69% et le Dax allemand 1,99%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a abandonné 2,77% et le FTSEurofirst 300 2,37%, sa plus forte baisse quotidienne en sept mois. Les Bourses de Madrid et Lisbonne ont toutes deux perdu plus de 3% et Milan, plus net recul en Europe, a chuté de près de 4%. La totalité des valeurs du CAC 40 et de l'EuroStoxx 50 ont terminé dans le rouge, valeurs bancaires en tête, avec une baisse de 5,05% de Société générale et de 5,5% de la banque italienne Intesa SanPaolo. L'indice sectoriel des bancaires en Europe a perdu 3,3%. L'indice des valeurs liées à l'énergie a également pesé, avec une perte de 4%, alors que le pétrole brut poursuit sa baisse, ayant perdu 14% depuis début juillet face à une offre abondante et une croissance faible. Le brut léger américain a enfoncé le seuil des 92 dollars le baril, touchant un plus bas de 27 mois.

CHANGE

L'euro tentait de se reprendre face au dollar jeudi, le marché digérant le maintien du taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) et recevant positivement les propos du président de l'institution Mario Draghi sur ses rachats d'actifs. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2659 dollar, contre 1,2624 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro reculait face au yen, à 136,95 yens - tombant même vers 14H40 GMT à 136,88 yens, son niveau le plus faible en trois semaines et demie - contre 137,48 yens mercredi soir. Le dollar perdait du terrain face à la devise japonaise, à 108,21 yens - tombant même vers 15H40 GMT à 108,11 yens, son niveau le plus faible en deux semaines - contre à 108,91 yens la veille. La banque centrale européenne a opté jeudi pour le maintien à 0,05% de son principal taux directeur, niveau historiquement faible auquel il a été fixé début septembre, surprenant à l'époque les attentes des observateurs."La BCE avait surpris tout le monde le mois dernier en abaissant son taux directeur à un plus bas historique, alors ce n'est pas étonnant qu'elle adopte désormais une approche attentiste", commentait Dennis de Jong, du courtier en ligne UFX.com. M. Draghi a par ailleurs annoncé que l'institution allait racheter des titres adossés à des créances (ABS) dès le quatrième trimestre 2014 et des obligations sécurisées ("covered bonds") à partir de mi-octobre, et ce pendant au moins deux ans. Ces mesures avaient été annoncées début septembre, et ont pour but de stimuler le marché du crédit

en zone euro. L'annonce de ce programme ainsi que de l'abaissement du taux directeur de la BCE avait fait dégringolé l'euro. La monnaie unique européenne tirait tout de même profit jeudi de propos de M. Draghi sur le fait que "l'euro est irréversible" et que le scepticisme vis-à-vis de l'euro est une erreur, relevait Asharf Laidi, analyste chez City Index. En outre, M. Draghi a également souligné que le taux de change de l'euro n'était pas un objectif de la politique monétaire de la BCE, ce qui poussait les cambistes à effectuer quelques achats à bon compte sur la devise car ils considèrent ainsi que la BCE ne cherchera pas à l'affaiblir plus avant. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 78,50 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6125 dollar pour une livre, tombant même vers 14H05 GMT à 1,6113 dollar, son niveau le plus faible en trois semaines et demie. La devise suisse se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 1,2073 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,9537 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1378 yuans pour un dollar, contre 6,1396 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.211,75 dollars au fixing du soir, contre 1.216,50 dollars mercredi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

ANALYSE DE L'ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA DOMINICANIE

En guise d'introduction, ce texte résume mon intervention au séminaire organisé le 30 septembre 2014 par le Centre Challenges, en partenariat avec C3 Éditions et l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), sous la direction du Professeur Watson Denis, pour marquer le premier anniversaire de l'arrêt raciste et honteux du 23 septembre 2013 de la Cour constitutionnelle dominicaine. Y ont pris part également les professeurs Monferrier Dorval et Bernard Gousse ainsi que M. Jean-Baptiste Azolin, coordonnateur du GARR. L'arrêt 168-13 du 23 septembre 2013 de la Cour constitutionnelle dominicaine, visant pour l'essentiel et de manière implicite, à rendre des milliers de personnes apatrides, est une décision non

conforme à l'idéal de la nouvelle coopération internationale. En effet, cet arrêt est contraire à la philosophie, au fondement et aux objectifs de la Charte des Nations unies qui peut être considérée comme le fondement juridique de la société internationale post seconde guerre mondiale. Dans son préambule, la Charte précise que les chefs d'Etat et de gouvernement proclament, au nom de l'humanité tout entière, leur foi dans « les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ». Et, elle se donne pour but de « réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». Par ailleurs, cet arrêt viole les instruments généraux de protection des droits humains, notamment la Charte internationale des droits humains. Nous pouvons, à titre d'exemple, citer la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui se veut la grande Charte de l'humanité tout entière et l'idéal commun à atteindre par les peuples, selon Boutros Boutros Ghali, ancien Secrétaire général des Nations unies. Ce texte, auquel l'Etat dominicain est partie, proclame, à travers ses 30 articles, les droits humains pour tous sans considération aucun. Nous ne saurions pas mentionner les deux pactes de 1966, à savoir : le pacte international se rapportant aux droits civils et politiques et celui se rapportant aux droits sociaux, économiques et culturels. En effet, conformément à la déclaration et au programme d'action de Vienne, adoptés par la deuxième conférence mondiale sur les droits de l'homme, « les droits humains sont interdépendants et intimement liés ». Et, il faudrait rappeler que l'Etat dominicain a ratifié le pacte international se rapportant aux droits civils et politiques le 04 janvier 1978. Il est important de comprendre que l'arrêt 168-13 constitue aussi une violation des obligations découlant des engagements de l'Etat dominicain, notamment l'obligation de mise en œuvre. La Convention américaine relative aux droits de l'homme, ratifiée par l'Etat dominicain, le 21 janvier 1978, prescrit dans la foulée que « Les Etats parties s'engagent à respecter les droits et libertés reconnus dans la présente convention et à en garantir le libre et plein exercice à toute personne relevant de leur compétence, sans aucune distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la situation économique, la naissance ou toute autre condition sociale ». Si l'exercice des droits et libertés visés n'est pas

déjà garanti par des dispositions législatives ou autres, les Etats parties, poursuit la convention, s' « engagent à adopter en accord avec leurs prescriptions constitutionnelles et les dispositions de la présente convention les mesures législatives ou autres nécessaires pour donner effet auxdits droits et libertés ». La nouvelle « loi Médina » de mai 2014 confirme une telle violation, à savoir le non-respect par l'État dominicain de son obligation de mise en œuvre, dans la mesure où elle opérationnalise l'arrêt honteux du 23 septembre 2013. Dans son deuxième considérant, cette fameuse « loi Medina », qui, conformément à son intitulé, vise à « naturaliser » ces milliers de personnes dont la plupart sont des Dominicains d'origine (Jus solis) en fonction d'une procédure complexe, absurde et illogique, réaffirme la suprématie de l'arrêt. Cette décision de la Cour constitutionnelle dominicaine (l'arrêt 168-13) fait fi de manière flagrante et systématique de la dignité humaine qui sous-tend tout l'édifice des droits humains et des libertés fondamentales, fait une remise en question des principes fondamentaux sur lesquels repose la nouvelle société internationale et se veut une violation des obligations de l'Etat dominicain en matière de droit international des droits humains. Face à ce constat, il faut, à mon avis de juriste internationaliste, mettre l'emphase sur le rôle des acteurs ayant la responsabilité de favoriser le respect des droits humains et de dénoncer leur violation, c'est-à-dire, les institutions nationales et internationales qui doivent agir en conséquence. D'abord, il faut voir la géopolitique de la question. Ici, on se réfère à la coopération internationale comme premier détenteur d'obligations en matière de respect et de protection des droits humains. En effet, les articles 55 et 56 de la charte onusienne postulent que « Les membres s'engagent à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation en vue de garantir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». Ensuite, chaque État au niveau individuel aurait une obligation qui leur incombe, dans la mesure où, en dehors de la responsabilité collective de chaque État, l'arrêt 168-13 viole certains droits intangibles constituent le noyau dur des droits humains. De surcroît, la charte, en ses articles 55 et 56, met en évidence la responsabilité individuelle des États. Aujourd'hui, il faudrait, à mon avis, une réflexion des juristes haïtiens sur cet arrêt par rapport aux obligations Erga Omnes. A ce sujet, la Cour internationale de justice explique que l'obligation de respecter un certain noyau dur des droits humains correspond à une obligation

ErgaOmnes, et que l'obligation en question incombe à tout État vis-à-vis de la communauté internationale dans son ensemble. La Cour cite notamment des principes et règles concernant les droits fondamentaux de la personne humaine, tels que le rejet de la discrimination raciale, comme des devoirs faisant partie du noyau dur des droits humains. Et déjà, la Convention de Vienne de 1969, dans son article 53, postule que cette obligation erga omnes est une « conséquence directe » du jus cogens. Elle (Convention de Vienne) définit le Jus cogens comme « une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des États dans son ensemble en tant que norme à laquelle aucune dérogation n'est permise [...]» Enfin, le dernier acteur qui nous intéresse, c'est la société civile et plus particulièrement les institutions qui défendent la cause des droits humains. Car, comme le souligne Claude Boucher, ancien président de la Commission consultative des droits de l'homme en France, la société civile, en dehors de sa mission de dénoncer les actes de violation des droits humains, a aussi la responsabilité de contribuer à leur respect. C'est sans doute dans cette logique que de nombreuses initiatives ont été prises au niveau de la société civile haïtienne (Université d'État d'Haïti, Université Quisqueya, Centre Challenges, le GARR, la fondation Zile, Collectif du 04 décembre...). Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), après avoir analysé les enjeux de la question, en octobre 2013, porté la question devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En effet, une décision d'une Cour constitutionnelle, adoptée dans sa large composition, ne saurait être l'objet de recours interne. Cette saisine est soutenue par un collège de 129 professeurs de droit de différentes universités aux États-Unis et le Collectif du 04 décembre (Haïti). Cette démarche géo-juridique du CARDH se fonde sur l'article 44 de la convention qui prescrit que : « Toute personne ou tout groupe de personnes, toute entité non gouvernementale et légalement reconnue dans un ou plusieurs États membres de l'Organisation peuvent soumettre à la Commission des pétitions contenant des dénonciations ou plaintes relatives à une violation de la présente Convention par un État partie ». L'article 41, pour sa part, poursuit en ces termes : « La Commission a pour tâche principale de promouvoir l'observation et la défense des droits de l'homme. Dans l'exercice de son mandat, la Commission a la mission d'adopter, en vertu des pouvoirs dont elle est investie aux termes des articles 44 à 51 de la présente Convention, des mesures concernant les pétitions et autres communications qui lui sont soumises ». Le but

de la saisine, c'est d'arriver à une décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme ou un arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme condamnant la République dominicaine pour violation des droits humains, exigeant le retrait de cet arrêt raciste et une réparation pour les victimes. La bataille est de taille. Le chemin à parcourir est longue et difficile. Mais, nous y arriverons ! La cause du respect de la dignité humaine et des droits humains est la cause de chaque femme, de chaque homme et de chaque enfant. Unissons-nous autour de cette cause !

GEDEON JEAN parue dans le Nouvelliste de Port au Prince

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER